

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance du 18 décembre 2007 du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 janvier 2008 à 18 h 05, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Denis Émond

Monsieur Mario Lebel
Madame Nicole Thiffault-Marchand

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 11 0108 : Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0108-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 12 0108 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 décembre 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0108-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Par la suite, les membres du comité exécutif procèdent à l'adoption d'un règlement.

Règlement sur la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du comité exécutif

RÉSOLUTION CE 13 0108 : CONSIDÉRANT, en référence aux articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique, que le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a respecté la procédure réglementaire prescrite, notamment quant à un avis public préalable d'au moins 30 jours;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soit adopté le Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du comité exécutif décrit au document CE 0108-03.

Adopté unanimement

Consécutivement et par suite des explications fournies par le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Richard Boyer, des congés sabbatiques à traitement différé sont autorisés.

Congés sabbatiques à traitement différé

RÉSOLUTION CE 14 0108 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Martin Thiffault, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2011-2012, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2008 ;
- ✓ Isabelle St-Hilaire, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2011-2012, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2008;
- ✓ Daniel Vincent, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2008;
- ✓ Éric Goulet, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2008.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 18 h 15, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 15 0108: Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du
comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire